



Procès-Verbal (Tome 1)

Réunion du Centre Communal d'Action Sociale du 13 septembre 2023

Date de convocation : 1^{er} septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de votants : 10

Quorum : 6

Le treize septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Mme DUPONT Nathalie, Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme DUPONT Nathalie, Mme HAIES Dominique, Mme POTTIER Nathalie, Mme JOUSSE Laëtitia, M. FOUQUERAY Dominique, Mme BRUNEAU Claire, Mme CHICCHINI Odile, Mme SIMON Anne-Sophie, Mme COULON Monique, M. FOUQUERAY Paul.

Absent excusé : M. COATE Didier.

Secrétaire de séance : M. FOUQUERAY Dominique.

Le PV de la séance précédente a été adopté à l'unanimité par les membres présents à la réunion du 12/04/23.

1 - Goûter-spectacle du C.C.A.S : Fixation du tarif du goûter pour les participations payantes

Délibération n° DCCAS20230913-1

Il est proposé d'organiser, comme l'an passé, un goûter-spectacle gratuit pour les Séniors, dans la salle des fêtes La Belinoise.

La date retenue est le 21 octobre 2023.

Le spectacle sera animé par DELPHINE - Revue Illusion Cabaret.

Seront conviés tous les habitants de 75 ans et plus (une invitation sera adressée également à tous les résidents de l'EHPAD).

Chaque invité pourra être accompagné d'une personne qui ne remplit pas la condition d'âge, mais à charge pour cette dernière de payer une participation (et sous réserve de places disponibles).

Il est proposé au conseil d'administration du C.C.A.S de fixer le tarif du goûter pour les personnes qui souhaiteraient participer sans remplir la condition d'âge. Comme l'an passé, le spectacle sera offert.

La proposition est de 15 Euros.

Bien entendu, le goûter-spectacle resterait gratuit pour les bénévoles qui apportent leur concours au bon déroulement de cette manifestation (service).

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le tarif de 15 Euros.

2 - Dossier d'Aide Sociale :

Délibération n° DCCAS20230913-2

Procès-verbal - Tome 2 « Actes non communicables »

3 - Informations diverses

Madame HAIES informe les membres du conseil d'administration qu'en accord avec le centre social, et notre CCAS, ARRCO AGIRC va organiser deux conférences, salle La Belinoise, à destination des retraités des communes du territoire communautaire.

- une première conférence portera sur l'Alimentation le 21/11 de 14 h à 16 h 30.
- une seconde conférence portera sur le Sommeil le 05/12 de 14 h à 16 h 30.

Notre CCAS sera juste partenaire de ces conférences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté à la séance du conseil d'administration du C.C.A.S du 9 octobre 2023

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du 9 octobre 2023 :

A LAIGNE EN BELIN, le 9 octobre 2023

La Présidente du C.C.A.S,

Nathalie DUPONT



Le secrétaire de séance,

Dominique FOUQUERAY



Date de mise en ligne sur le Site Internet de la mairie de Laigné en Belin : **10 OCT. 2023**